



Utilisation d'Internet au Collège Sainte-Croix

Charte et autorisation de publication

La connaissance des technologies de l'information et de la communication – Internet en particulier – est primordiale pour la formation et l'avenir professionnel. Notre Ecole souhaite que chacun, dans le respect strict de certaines règles, puisse accéder le plus librement possible à ces nouveaux outils.

Voici les principales règles à respecter :

- **Buts d'Internet**

Internet doit être utilisé prioritairement pour la recherche d'informations à buts scolaires (formation, travaux personnels ou interdisciplinaires). Une utilisation privée peut être tolérée dans la mesure où elle ne surcharge pas l'infrastructure et ne vise aucun but lucratif.

- **Respect des règles juridiques**

Les étudiant(e)s s'engagent à ne pas consulter, stocker ou diffuser des documents qui portent atteinte à la dignité de la personne, présentent un caractère pornographique, incitent à la haine raciale, constituent une apologie du crime ou de la violence (cf code pénal, art. 173, 197, 261).

- **Principes d'utilisation des E-mail, Chat, Newsgroup**

Les étudiant(e)s s'engagent à ne pas diffuser des informations qui peuvent ternir la réputation de l'Ecole ou être contraire à la morale et aux lois en vigueur. Chaque message transmis doit mentionner le nom de son auteur. L'utilisation des listes de diffusion pour transmettre des messages à plus d'une classe est soumise à autorisation de la direction d'école.

- **Droits d'auteurs**

Les étudiant(e)s s'engagent à ne pas diffuser des informations (textes, photos, vidéos) appartenant à des tiers sans leur autorisation (cf loi suisse sur le droit d'auteur du 1er juillet 1993) et, dans tous les cas, à mentionner les sources lors de l'utilisation d'informations de tiers. Le piratage de logiciels est interdit.

- **Protection de la personne et blog**

Les étudiants s'engagent à obtenir l'autorisation des personnes photographiées pour la publication sur un blog ou sur un réseau social (Facebook, Twitter, etc.) et à respecter leur dignité. Les étudiants engagent également leur responsabilité pour les commentaires publiés par des personnes externes dans les blogs et les réseaux sociaux et peuvent s'exposer à des plaintes pénales. (cf RS 235.1 Loi fédérale sur la protection des données, art. 12 à 15)

- **Accès aux équipements**

Les étudiant(e)s s'engagent à respecter le règlement d'Ecole pour tout ce qui concerne l'accès aux équipements informatiques.

Conséquences en cas de non respect de ces dispositions

Communication à la Direction, qui décide de la sanction appropriée. Dans les cas graves, cela peut aller jusqu'à l'exclusion de l'Ecole.

J'ai pris connaissance des règles ci-dessus et m'engage à les respecter.

J'autorise l'école à publier sur son site, sans indications personnelles, des photographies sur lesquelles j'apparaîtrai.

J'autorise l'école à publier sur son site des oeuvres (textes, sons, images) créées par moi par dans le cadre scolaire

Nom	Prénom	Classe
Date	Signature de l'élève	
	Signature des parents des élèves mineurs	

Benutzung des Internets am Kollegium H. Kreuz

Charta und Veröffentlichungserlaubnis

Kennlinie über Internetnutzung und Kommunikationsmöglichkeiten - Eine gelte auch das Internet - ist ein Werkzeug auf die spätere Studien- und Berufswelt. Unsere Schule möchte, dass alle Schülerinnen und Schüler dies Werkzeug so weit als möglich nutzen können. Dazu müssen aber die folgenden Regeln beachtet werden.

- Ziel der Internetnutzung
Ein Internet dient in erster Linie zur Informationsbeschaffung. Bitte nutzen die Informationen der Schulzeitung...
Einhaltung der Rechtsgrundlagen
Die Schüler und Schülerinnen verpflichten sich, keine Dokumente herunterzuladen, abzuspichern oder zu versenden...
Einhaltung der Rechtegrundlagen bei E-Mails, Chat, Newsgruppen
Die Schülerinnen und Schüler verpflichten sich, keine Texte, Bilder etc. abzusenden, die gegen geltende Gesetze verstoßen...
Einhaltung der Autorechte beim Verwenden von Informationen aus dem Internet
Informationen aus dem Internet sind durch Autorechte geschützt. Die Schülerinnen und Schüler verpflichten sich, keine Informationen (Texte, Fotos, Videos) Online ohne deren ausdrücklicher Erlaubnis zu veröffentlichen...
Persönlichkeitschutz und Web-Blog
Die Schülerinnen und Schüler verpflichten sich, nur Fotografien von Personen, deren Einverständnis sie erhalten haben...
Reparatur des Schulnetzwerkes für die Benutzung der Informationscenter
Dieses Reglement klärt alle nötigen Aspekte der Nutzung der Informationscenter.

Was geschähe bei Nichterhaltung der Regeln?
Mithilfe an die Eltern, die über die angemessenen Sanktionen entscheidet.
Ich habe von den Regelungen Kenntnis genommen und verpflichte mich, diese einzuhalten.
Ich erteile die Erlaubnis, auf der Internetseite der Schule meine Werke (Texte, Ton- und Videodateien, Bilder) zu veröffentlichen, die im schulischen Rahmen entstanden sind.

Table with 3 columns: Name, Vorname, Klasse. Below it are lines for 'Unterschrift des Schülers oder der Schülerin' and 'Unterschrift der Eltern für Minderjährige'.

PS - Diese Charta wird durch ein Schulgesetz ergänzt. Es wird vorausgesetzt, dass Lehrer und SchülerInnen von diesem Dokumenten Kenntnis genommen haben.